



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 – @ : secretariat@artois.fff.fr



COMMISSION DES LITIGES ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS REUNION DU 6 FEVRIER 2021

DATE D'APPLICATION LE 9 Février 2021

Réunion du 6 février 2021

Présents : Evelyne BAUDUIN, Michel BENEZIT, Jean-Luc BERNARD, Jean-Pierre CERER, Bernard DEJARDIN, Nathalie COCKENPOT, Jean-Pierre JANNOT, Marc TINCHON, Jacques PENNINCK

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

CHAMPIONNAT – Journée du 18 octobre 2020

SENIORS D6 - Poule B

22754782 – OC COJEUL (b)/SCF ACHICOURT du 18 Octobre 2020

1 - Réserve de COJEUL OC sur la qualification et la participation des joueurs Jamel BOUZAAFA, Baptiste HEMERY, Michel BULCOURT, Rudy DESFRANCOIS, Malik ASKEUR, Mehdi MEDOUSE, Corrado CARLIER, Jessy SCHULER, Julien DEROME, Nicolas DEROME, Bruno HABAY, Valentin VERHEYDE du club SCF ACHICOURT, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 0 joueur muté.

Réserve confirmée, appuyée,

Sur le fond, après vérification, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'étant muté.

Droits conservés.

2 - Réclamation d'après match concernant le nombre de joueurs d'ACHICOURT inscrit sur la FMI et en particulier sur la non-inscription du joueur numéro 5.

Pour autant il n'y a eu aucune remarque avant et après match de l'équipe de COJEUL, à qui il appartenait de contrôler les licences avant la rencontre.

La commission valide le résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 1.

Droits conservés.

CHAMPIONNAT – Journées des 24 et 25 octobre 2020

SENIORS D2 – Poule A

22855116 – LAVENTIE ES/COURCELLES US du 25 Octobre 2020

Réclamation d'après match de COURCELLES US au motif que les joueurs n'ont pas eu accès aux vestiaires.

Réclamation confirmée, appuyée.

La rencontre s'étant déroulée, la commission ne peut qu'homologuer le résultat.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.

Droits conservés.

SENIORS D5 - A

22751822 – BURBURE O. 2/GONNEHEM US 3 du 25 Octobre 2020

1 - Réserve de BURBURE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de GONNEHEM, pour le motif suivant : des joueurs du club de GONNEHEM sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par GONNEHEM 1 ou 2.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 4.

Droits conservés.

2 - Réclamation d'après match de BURBURE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de GONNEHEM, pour le motif suivant : des joueurs du club de GONNEHEM sont susceptibles d'avoir participé au match vétérans du 24 octobre 2020.

Réclamation confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre vétérans jouée par GONNEHEM 5.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 4.

Droits conservés.

3 - Réclamation de GONNEHEM sur l'ensemble de l'équipe de BURBURE susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réclamation confirmée, appuyée

Sur le fond, la commission rejette cette réclamation, mal formulée, ne pouvant être prise en considération.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 4.

Droits conservés.

SENIORS D5 – Poule B

22751953 – LYSSOIS AS/RUITZ AJ du 25 Octobre 2020

Match arrêté à la 79^{ème} minute suite à terrain impraticable.

Après lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions seniors.

SENIORS D5 - B

22751955 – LA COUTURE FC2/ANNEQUIN OS 2 du 25 Octobre 2020

Réserve de LA COUTURE sur l'équipe d'ANNEQUIN OS 2. En effet l'équipe présente 6 joueurs mutés dont 3 mutés hors période.

Réserve confirmée, appuyée, mal formulée ne pouvant être prise en considération.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 2.

Droits conservés.

SENIORS D6 – Poule B

22754738 – ACHIET LE PETIT JS/ACHICOURT SCF du 25 Octobre 2020

Match non joué suite à terrain impraticable.

La commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions seniors.

VETERANS ARTOIS – Poule 7 – Niveau 2

23170929 – LIEVIN DIANA 5/O. LIEVIN 5 du 25 Octobre 2020

Match non joué suite à suspicion de COVID et par principe de précaution, le club de LIEVIN DIANA a décidé de ne pas jouer le match.

En l'absence de feuille de match et des 2 équipes,

Considérant que les accords entre clubs ne sont pas autorisés sans l'aval de la Commission Vétérans, la commission donne match perdu par forfait aux deux équipes.

1^{er} forfait. Amende de 25 € aux deux équipes.

VETERANS ARTOIS – Poule 8 – Niveau 2

23171020 – ACHIET LE PETIT JS 5/RIVIERE US 5 du 25 Octobre 2020

Match non joué suite à un arrêté municipal, transmis au District Artois par courriel le vendredi 23 octobre 2020 avant midi.

Réclamation de RIVIERE, confirmée, appuyée,

L'arrêté municipal ayant été reçu dans les délais, la commission constatant une erreur administrative donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions vétérans.

Droits remboursés.

SENIORS D9 – Poule C

22754873 – VERDREL AEP/HERSIN FC 2 du 25 Octobre 2020

Réserves techniques de HERSIN FC 2, confirmées appuyées.

La commission,

Considérant après consultation de la section « Lois du Jeu » dit que les réserves techniques ne sont pas recevables.

Résultat acquis sur le terrain – Score 4 – 3.

Droits conservés.

SENIORS D3 – Poule B

22751398 – ARLEUX USA/NOYELLES GLT AC du 25 Octobre 2020

Pris connaissance des courriels du 26 octobre 2020 d'ARLEUX US et de NOYELLES GODAULT AC.

SENIORS D2 – Poule A

22855115 – NOEUX US 2/DIVION UC du 25 Octobre 2020

Réserves techniques de DIVION, confirmées appuyées.

La commission,

Après lecture des rapports de l'arbitre central et de l'arbitre assistant, dit que les réserves techniques ne sont pas recevables et les rejette.

Résultat acquis sur le terrain – Score 4 – 2.

Droits conservés.

BRASSAGE

BRASSAGE U15 – Niveau 2

2329492 – ARRAS OF/COURCELLES US du 25 Octobre 2020

Réserves techniques nominatives d'ARRAS OF sur tous les joueurs après vérification des licences sans photo et sur l'arbitre car vous ne vérifiez pas les licences sur photo.

Réserves confirmées, appuyées, non recevables.

La commission,

Après lecture du rapport d'arbitrage rejette les réserves.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 2.

Droits conservés.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire
Marc TINCHON